

UN RAPPORT GARANTIE/PRIX OPTIMAL

Néoliane INITIAL répond à vos attentes et vos besoins en proposant des réductions pour tous les profils : couples (-7 %), familles* (-10 %), gratuité du 3° enfant et des suivants**, travailleurs indépendants (-10 %).

Les Points forts du **PRODUIT**

PRISE EN CHARGE DE LA MÉDECINE NATURELLE

Néoliane INITIAL vous rembourse jusqu'à 70€ par an sur vos prestations en médecines naturelles afin d'assurer votre bien-être.



PAS DE FORMALITÉ À L'ADHÉSION

L'adhésion à nos formules se fait sans délai d'attente et sans questionnaire médical pour que chacun bénéficie de garanties complètes et performantes.

AVANTAGES OPTIQUES

Néoliane INITIAL offre un double forfait optique : jusqu'à 450 € tous les 2 ans*** sur les montures et verres et jusqu'à 100€ par an pour vos lentilles.



TIERS PAYANT NATIONAL

Avec près de 9 millions de bénéficiaires, le réseau Viamedis vous dispense d'avance de frais chez de nombreux professionnels de santé, soit plus de 180 000 accords sur tout le territoire français.







^{**}Jusqu'au 5º enfant inclus.

***Sauf pour les personnes mineures ou en cas d'évolution de la vue.



Les tableaux de prestations comprennent le remboursement du Régime Obligatoire et sont exprimés en % de la base de remboursement des Régimes Obligatoires (RO).

HOSPITALISATION SECTEUR CONVENTIONNÉ	INITIAL 1	INITIAL 2	INITIAL 3	INITIAL 4
Frais de séjour (y compris maternité)	100%	150 %	200 %	225 %
orfait journalier hospitalier (1)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
rais de séjour et honoraires en rééducation fonctionnnelle, maison de repos, convalescence suite à hospitalisation) (2)	100%	100%	100%	100%
Chirurgie et anesthésie (y compris maternité) pour les médecins adhérents au CAS** ATM – ADC hors dentaire – ADE)	100%	150%	200%	225 %
Chirurgie et anesthésie (y compris maternité) pour les médecins non adhérents au CAS** ATM – ADC hors dentaire – ADE)	100%	130 %	180 %	200 %*
Chambre particulière (3) (hors ambulatoire)	Néant	45 € /jour	55 € /jour	65€/jou
rais accompagnant	Néant	15€/jour	15€/jour	15€/jour
rais de transport	100%	100 %	100%	150 %
OSPITALISATION SECTEUR NON CONVENTIONNÉ	INITIAL 1	INITIAL 2	INITIAL 3	INITIAL 4
rais de séjour (y compris maternité)	100%	100%	100%	100%
Forfait journalier hospitalier	100%	100 %	100%	100 %
Chirurgie et anesthésie (y compris maternité – hors chirurgie dentaire)	100%	100 %	100 %	100 %
DENTAIRE	INITIAL 1	INITIAL 2	INITIAL 3	INITIAL 4
Soins dentaires, Inlays-Onlays et parodontologie remboursés par le RO SDE – ADA – ADC dentaire – ADI – ATM – AXI – INO – END – TDS)	100%	100%	150 %	150%
rothèses dentaires, Inlay-Core, implantologie et orthodontie remboursés par le RO PAM – PAR – PFC – PFM – RPN – PDT – ICO – IMP) et (TO – ORT)	100%	150%	200%	250 %
Plafond dentaire (hors soins) (4)	illimité	illimité	700€	1 000€
PTIQUE ACCEPTÉE OU REFUSÉE PAR LE RO (5)	INITIAL 1	INITIAL 2	INITIAL 3	INITIAL 4
fonture et verres	100%	200 €	350 €	450 €
entilles acceptées ou refusées (y compris lentilles jetables)	100 % (6)	100€	100€	100€
ONSULTATION ET PHARMACIE	INITIAL 1	INITIAL 2	INITIAL 3	INITIAL 4
'harmacie	100%	100 %	100 %	100 %
Nédecins généralistes ou spécialistes pour les médecins adhérents au CAS**	100%	100 %	125 %	150 %
Nédecins généralistes ou spécialistes pour les médecins non adhérents au CAS**	100%	100 %	105 %	130 %
uxiliaires médicaux	100%	100 %	100 %	100%
ctes techniques médicaux (CAS** et non CAS**) (ATM – ADC hors dentaire – ADA)	100 %	100%	100 %	100%
nalyses – Actes de biologie	100 %	100%	100 %	125%
magerie Médicale pour les médecins adhérents au CAS** (ADI – ADE)	100 %	100%	100 %	125%
magerie Médicale pour les médecins non adhérents au CAS** (ADI – ADE)	100 %	100%	100 %	105%
Médecines naturelles (forfait annuel) Ostéopathie, Chiropractie, Etiopathie, Acupuncture, Homéopathie, Pédicure)	Néant	30€	50€	70€
RESTATIONS DIVERSES	INITIAL 1	INITIAL 2	INITIAL 3	INITIAL 4
rothèses et appareillages (petit appareillage et accessoires)	100%	100%	125 %	150 %
rothèses orthopédiques, auditives, capillaires, mammaires et grand appareillage	100%	100%	125 %	150 %
ERVICES	INITIAL 1	INITIAL 2	INITIAL 3	INITIAL 4
élai d'attente	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Questionnaire de santé	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Fiers payant national – Remboursements automatisés (télétransmission)	Oui	Oui	Oui	Oui
Assistance	Oui	Oui	Oui	Oui

Aucun délai d'attente pour toutes les formules.

Aucun questionnaire médical.

-7 % pour un tarif couple ; -10 % si au moins 1 enfant (y compris famille monoparentale) ; -10 % pour les TNS et exploitants agricoles ; Gratuité du 3° enfant jusqu'au 5° inclus ; Régime Alsace-Mose'lle : -40 % pour les formules INITIAL 1 et INITIAL 2 et -30 % pour les formules INITIAL 3 et INITIAL 4.

L'Assureur des garanties santé est L'ÉQUITÉ. À l'exclusion du forfait optique (monture + verres), vos forfaits sont valables par année civile d'adhésion et par assuré, ils ne sont pas cumulables d'une année sur l'autre. Vos remboursements sont toujours effectués déduction faite du remboursement de la Sécurité sociale dans la limite de la formule choisie. Dans tous les cas, les remboursements sont limités au montant de la dépense réelle en Euro. (Contrat responsable en application de la loi № 2004-810 du 13 août 2004) – Hors parcours de soins, la majoration du ticket modérateur, et la franchise de 8 € ainsi que les franchises sur les boîtes de médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires prévues à l'art. L 322-2 du Code de la Sécurité sociale ne sont pas pris en charge conformément au décret N° 2005-1226 du 29 septembre 2005.

Sauf mention contraire, seules les prestations ayant données lieu à un remboursement du régime obligatoire ouvrent droit à un remboursement complémentaire. Hors parcours de soins ou en l'absence de déclaration à la Sécurité sociale du choix de son médecin traitant, il convient de retirer aux montants exprimés ci-dessus la majoration du Ticket Modérateur prévue par les textes et en vigueur à la date des soins. Ce montant d'honoraires ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement. Sauf mention particulière, les garanties ne concernent que les prestations acceptées par la Sécurité sociale et le secteur conventionné.

Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) :

ADC : Actes de chirurgie ADA : Actes d'anesthésie ADI : Actes d'imagerie ADE : Actes d'échographie ATM : Actes Techniques Médicaux AXI : Prophylaxie bucco-dentaire

END : Actes d'endodontie ICO : Inlay-Core INO : Actes inlay-onlay IMP : Implantologie

ORT : Orthodontie médecin PAR : Prothèses amovibles définitives résine

PAM : Prothèses amovibles définitives métalliques PDT : Prothèses dentaires provisoires

PFC: Prothèses fixes céramiques PFM : Prothèses fixes métalliques

RPN : Réparation sur prothèses

SDE : Soins dentaires TDS : Parodontologie TO: Orthodontie

⁽¹⁾ Illimité, à l'exception des unités de soins de longue durée (USLD), des établissements d'hébergement pour personnes âgées, des établissements médico-sociaux et des établissements ne relevant pas des soins de suite et de réadaptation (SSR) où la durée est limitée à 30 jours.

⁽²⁾ La chambre particulière n'est pas prise en charge

⁽³⁾ En cas d'hospitalisation pour motifs psychiatriques la chambre particulière n'est pas prise en charge.

⁽⁴⁾ Au-delà du plafond, la garantie est réduite à 100 % du tarif de responsabilité.
(5) Les montants indiqués incluent la prise en charge du ticket modérateur. Pour l'ensemble des formules, à l'exception de la formule INITIAL 1, la prise en charge est limitée à un équipement (deux verres et une monture) par période de deux ans, sauf pour un mineur ou en cas d'évolution de la vue où la période est réduite à un an. Le forfait attribué pour la monture ne pourra pas excéder 150 €. Ces périodes s'apprécient à compter de la date d'effet du contrat

⁽⁶⁾ Pour la formule INITIAL 1, les lentilles refusées par le RO ne font pas l'objet d'un remboursement complémentaire

^{*}Jusqu'au 31 décembre 2016, ce plafond de remboursement est porté à 205 % de la base de remboursement de la Sécurité sociale

^{**}CAS : Contrat d'Accès aux Soins

Néol	liane
SANTÉ & PI	RÉVOYANCE

Néoliane Santé & Prévoyance

455 Promenade des Anglais - Nice Plaza 06200 Nice - Tél.: 04 92 17 53 58

		conseil:
Oude	Coultie	COLISCII.

ESPACE RÉSERV	É À NÉOLIANE
LIN	
☐ PC	
Avenir : C00047	CRS_04/2015

Nom du conseiller :

		/
	ANIDE	DIADITOIO
$I I \vdash I \setminus I$	$V \mid V \mid$	
IJI IVI	AINLI	D'ADHÉSIOI

1/2

Exemplaire à conserver par l'adhérent

Salarié – Régime Général	Avenant
Fonctionnaire – Régime Général	
Régime Indépendant (TNS)	
SA (Salarié Agricole)	
☐ EA (Exploitant Agricole)	
☐ Alsace-Moselle	

ADHÉRENTS (si plus de 5 enfants à assurer, remplir un second formulaire d'adhésion)

Nom	Prénom	Né(e) le	Sexe	Coordonnées
Adhérent principal		/ /	□м□ғ	
Conjoint		/ /	□м □ғ	N° de téléphone : L L L L L L L L L L L L L L L L L L
Enfant 1		/ /	□м □ғ	E-mail:
Enfant 2		/ /	□м □ғ	Adresse:
Enfant 3		/ /	□м □ғ	
Enfant 4		/ /	□м □ғ	Code Postal : Ville :
Enfant 5		/ /	□м □ғ	

Date d'effet santé et prévoyance						
IJH et/ou Capital décès souhaitée			- 1	1	1	

Λ	
/! \	
ب	ı

La date d'effet de l'adhésion est celle figurant sur le certificat d'adhésion. Elle est fixée au plus tôt au troisième jour suivant la date de réception de la présente demande d'adhésion signée par Néoliane Santé et Prévoyance. Sous réserve d'acceptation du dossier et du paiement de votre cotisation. Aucun effet antérieur à la date de réception de la demande d'adhésion par Néoliane ne sera acceptée.

NÉOLIANE INITIAL (Compléme Souscription possible jusqu'à 89 ans		□ INITIAL 1	□ INITIAL 2		INITIAL :	3		INITIAL 4
Bénéficiaires	N° de Sécเ	ırité Sociale	Organisme d'affiliati	on	Rég Principal (1)	ime (Ayant Conjoint (2)	-droit) Affilié (3)	Cotisation
☐ Adhérent principal								
☐ Conjoint								
☐ Enfant 1								
☐ Enfant 2								
☐ Enfant 3								Gratuit
☐ Enfant 4								Gratuit
☐ Enfant 5								Gratuit
(1) Adhérent principal (2) Conjoint (3) Affilié	en son nom						Sous-total	
		Ré	duction (cocher la case correspor	ndante) :	Couple 7	% 🗌 Fam	ille* 10 %	
*Si au moins 1 enfant, y compris famille monoparentale Réduction: TNS ou EA 10 %								
			Fra	is d'associ	ation et d'a	ssistance (par mois)	2,50€
						Cotisation	mensuelle	

UH (Indemnités journalières en cas d'hospitalisation par accident) Souscription possible jusqu'à 75 ans inclus à l'adhésion	Indemnisation 20€/jour	Indemnisation 40€/jour	Indemnisation 60€ /jour	Indemnisation 80€ /jour	Indemnisation 100€ /jour	Indemnisation 150€ /jour
☐ Adhérent principal	☐ 2,35 € /mois	☐ 4,21 € /mois	☐ 6,06€ /mois	☐ 7,91 € /mois	☐ 9,77 € /mois	☐ 14,40€ /mois
☐ Conjoint	☐ 2,35 € /mois	☐ 4,21 € /mois	☐ 6,06€ /mois	☐ 7,91 € /mois	☐ 9,77 € /mois	☐ 14,40 € /mois
					Cotisation mensuelle	

CAPITAL DÉCÈS / PTIA* (par accident) Souscription possible de 18 à 75 ans inclus à l'adhésion	Capital 20 000€	Capital 40 000€	Capital 60 000€	Capital 80 000 €	Capital 100 000€	Capital 150 000 €
☐ Adhérent principal	☐ 3,78€ /mois	☐ 7,14€ /mois	□ 10,50 € /mois	☐ 13,86€ /mois	☐ 17,22€ /mois	☐ 25,62€ /mois
☐ Conjoint	☐ 3,78€ /mois	☐ 7,14€ /mois	☐ 10,50 € /mois	☐ 13,86 € /mois	☐ 17,22€ /mois	☐ 25,62€ /mois
					Cotisation mensuelle	

3

^{*}Perte Totale et Irréversible d'Autonomie couverture jusqu'à 65 ans Les bénéficiaires du capital sont : mon conjoint, à défaut mes ayants droit.



DEMANDE D'ADHÉSION

Exemplaire à conserver par l'adhérent

■ NÉOLIANE AVENIR

Souscription possible **uniquement pour l'adhérent principal** de 40 à 85 ans pour les cotisations viagères, de 20 à 75 ans pour les cotisations temporaires 15 ans et de 20 à 70 ans pour les cotisations temporaires 20 ans

de 20 à 75 ans pour les cotisations temporaires	s 15 ans et de 20 à 7	70 ans pour les c	otisations tempo	raires 20 ans			
Capital dé	cès toutes cau	JSES (adhérent pr	rincipal)		Pièce d'id	entité (adhérent prin	l cipal)
Capital	□2000€	□3000€	□4000€	□5000€	☐ Carte d'identité ☐ Passeport	☐ Carte de séjo	ur Carte de résident
Durée de paiement	□ Viagère □	Temporaire 1	5 ans ☐ Tem	poraire 20 ans	Permis de conduire Numéro :		
Cotisation de base					Date d'expiration :		
Frais d'association et d'assistance (par mois)		1	€		Date et lieu de délivrance :		
Cotisation mensuelle					Lieu de naissance :		
Bénéficiaire(s) du capital :							
En cas de décès de l'assuré, le capital sera versé l'assuré est llé par un pacte civil de solidarité ; à de à défaut, les ascendants de l'assuré par parts éga pouvez à tout moment désigner un autre bénéficial Date d'effet souhaitée Néoliane	rfaut, les descendants les entre eux, ou le si ire en complétant le d	de l'assuré, par purvivant d'entre e ocument "désignation	parts égales entre oux ; à défaut, les f ation des bénéficia	eux : enfants nés ou rères et sœurs de l'a ires" prévu à cet effe	à naître (légitimes ou légitimés, naturels, rec assuré par parts égales entre eux ; à défaut,	connus, adoptifs, recu les héritiers, selon la	eillis) présents ou représentés ; a dévolution successorale. Vous
TOTAL DES COTISATIONS MENSUE	ELLES						
☐ Néoliane INITIAL (complémentaire s	anté)						
☐ Indemnités Journalières en cas d'H	ospitalisation (uni	quement en c	as d'accident)				
☐ Capital Décès/PTIA (uniquement en	cas d'accident)						
☐ Néoliane Avenir (capital décès toute	es causes)						
	mensuelle						
				Frais	d'administration (offert si une prévoya	nce cochée)	20€
Périodicité de pa	iement par prélè	evement			Date de prélè	vement	
☐ Mensuelle ☐ Trimestrielle		☐ Semestrie	elle		□5	С	□ 10
☐ Je certifie sur l'honneur que les sommes vers du terrorisme et déclare être pleinement info							
Pour chacune de mes adhésions spécifiées sur la prése la Santé pour Tous) à laquelle j'adhère, pour moi-même et en accepter les dispositions des notices et des statt garanties du contrat Prévoyance nommé Néoliane Pré générales référencée CD8863. Pour les garanties du caranties du caranties souscrites. J'atteste être informé(e) de mon les Notices valant conditions générales référencés ci-cotisations sont annuelles et versées au gestionnaire d Néoliane Prévoyance IJH/Capital décès sont versées à trimestriel, semestriel, annuel). J'atteste être à jour de n droit aux avantages fiscaux accordés en vertu de la Loi d'adhésion vaut validation des déclarations et mention dispositions des articles L113-8 et L113-9 du Code de données recueillies font l'objet d'un traitement informa d'accès, de rectification et d'opposition des données me ca cénéant de transmettre. J'ai bien noté que les relevau capital de 22 469 320 € – R.C.S. Paris B 572 084 € la Mutuelle UMC, Mutuelle soumise aux dispositions du Avenir est MUTUELLE BLEUE régie par le livre Il du Co. Assistance pour les garanties Santé est FILASSISTANCE 108, Bureaux de la Colline – 92213 Saint-Cloud Cede: de 7 000 000 euros – R.C.S. Niort B 481 511 632.	et mes ayants-droit préts de l'association GPS voyance IJH, la notice ve contrat Prévoyance nom droit mentionné à l'articessus. Mes contrats co et mon contrat. Un prélèmutua Gestion. Les cotieus contrats co de mon contrat. Un prélèmutua Gestion. Les cotieus cotisations auprès de Madelin (Loi n° 94-126 que j'y ai faites. Je dés a sasurances et de l'artitique par Néoliane Sant e concernant, que je pe vés de mes remboursem 97 – Société appartena. Livre III du Code de la Mde de la Mutualité, doni INTERNATIONAL, Sociét	sents sur la deman I mentionnés ci-ap alant conditions gé imé Néoliane Aveni le L221-18 du Co mplémentaire sant vement global pour sations de mon cor e mon Assurance N 6 du 11/02/1994). clare être informé(cle L221-14 du Co é & Prévoyance poi sux exercer à l'adre ents me seront ad nt au Groupe Gene lutualité, inscrite au It e siège social es té Anonyme au cap	nde d'adhésion au com pour les pour les garant nérales référencée l. ir valant conditions g de de la Mutualité e é, iJH, capital Décès ra être effectué mên ritrat Néoliane Avenir ladie Obligatoire. S Je déclare exactes e e) que toute réticenc de la Mutualité. C ur la gestion et l'exé sse suivante : Néolia respertoire Sirène sc tsitué au 68 rue du vital de 3 500 000 eu vital de 3 500 000 eu	untrat Santé et éventue lies du contrat Santé ra 18862. Pour les gara énérales référencée (d. de l'article L112-2-1 et de l'article L112-2-1 et d'el vent renouve si chaque produit b sont versées à Mutue viotre Assurance Male et sincères toutes les il e ou fausse déclaratio conformément à la loi i cution de mon adhésic ne Santé & Prévoyanc lectronique. L'assureu e registre italien des gruss le n° SIREN 529 11 Rocher – CS 60075 ros entièrement libéré ros garantes de l'experience de l'experie	ellement aux contrats Prévoyance. Je déclare avo nommé Néoliane INITIAL, la Notice valant condition titles du contrat Prévoyance nommé Néoliane Pro DSS1989. Je certifie conserver un exemplaire de Il II du Code des assurances, de renonciation à ri relables par tactie reconduction à chaque échéa énéficiera de son propre numéro et certificat d'ar Ille Bleue. Le fractionnement des prélèvements e did Obligation est celle des Travailleurs Non Sala Informations fournies dans le présent document. In pourra entraîner, suivant le cas, la nullité du cc normatique et libertés, je suis informé(e) du cara un, et peuvent être transmises à cette fin au délé eze – 455 Promenade des Anglais – Nice Plaza – r des garanties Santé est L'ÉQUITÉ: 7 boulevard roupes d'assurances sous le numéro Q26. L'Assu 68 007, dont le siège social est situé 35 rue Sain – 75396 Paris Cedex 08, immatriculée au Sirèn , Entreprise régie par le Code des assurances, im	ir reçu sur un support ons générales références révoyance Capital Décè es Notices valant condi mes contrats par dema noce annuelle ou au 31 dhésion. Les cotisations et défini dans la présen riés non agricoles, l'adit J'ai conscience que la intrat ou la majoration a tocière obligatoire des régataire de gestion et au 06200 Nice ou adhere Haussmann — 75442 Fereur des garanties de p et Sabin — 75011 Paris. es ous le numéro 775 matriculée au R.C.S. Ne matriculée au R.C.S. Ne	lurable, en avoir pris connaissance se EQ2000BNI_04/2015. Pour les syFTIA, la Notice valant conditions générales pour chacune des s/FTIA, la Notice valant conditions générales pour chacune des idécembre de chaque année. Mes se de mon contrat Néoliane Initial el te demande d'adhésion (mensuel, elsion au contrat santé vous donne signature de la présente demande des cotisations conformément aux ponoses aux questions posées. Les ur éassureur. Je dispose d'un droit nts@neoliane.fr qui se chargera le l'Assureur des garanties Néoliane frévoyance IJH et Capital Décès est L'Assureur des garanties Néoliane 671993. L'Assureur des garanties Néoliane 671993. L'Assureur des garanties note interre 433 012 689, siège social:
Fait à (Préciser l'adresse du lieu de conclusion						le	
The state of the s							
Cachet et visa du courtier conseil	s	ignature de l'adhérent	principal		Signature de l'adhérent principal as d'adhésion à l'offre Néoliane Avenir		ature du conjoint e ou plusieurs offres de prévoyance

Né	0	lia	n	е
SANTÉ	& PI	RÉVO'	YAN	1CE

Néoliane Santé & Prévoyance

455 Promenade des Anglais - Nice Plaza 06200 Nice - Tél.: 04 92 17 53 58

Code	courtier	conseil:

ESPACE RÉSERV	É À NÉOLIANE
LIN	
☐ PC	
Avenir : C00047	CRS_04/2015

Nom du conseiller :

DEMANDE	D'ADHÉS	101
xemplaire à conserver pa	ar le conseiller	1/

Exemplaire a conserver par le conseiller	1/2
Salarié – Régime Général	☐ Avenant
Fonctionnaire – Régime Général	
Régime Indépendant (TNS)	
SA (Salarié Agricole)	
☐ EA (Exploitant Agricole)	
Alsace-Moselle	

ADHÉRENTS (si plus de 5 enfants à assurer, remplir un second formulaire d'adhésion)

Nom	Prénom	Né(e) le	Sexe	Coordonnées
Adhérent principal		/ /	□м□ғ	
Conjoint		/ /	□м□ғ	N° de téléphone : L L L L L L L L L L L L L L L L L L
Enfant 1		/ /	□м□ғ	E-mail:
Enfant 2		/ /	□м□ғ	Adresse:
Enfant 3		/ /	□м□ғ	
Enfant 4		/ /	□м□ғ	Code Postal : Ville :
Enfant 5		/ /	□м□ғ	

Date d'effet santé et prévoyance							
LIH et/ou Capital décès souhaitée	lι		ı	1	l l	1	

\wedge	
/! \	
	į

La date d'effet de l'adhésion est celle figurant sur le certificat d'adhésion. Elle est fixée au plus tôt au troisième jour suivant la date de réception de la présente demande d'adhésion signée par Néoliane Santé et Prévoyance. Sous réserve d'acceptation du dossier et du paiement de votre cotisation. Aucun effet antérieur à la date de réception de la demande d'adhésion par Néoliane ne sera acceptée.

NÉOLIANE INITIAL (Compléme Souscription possible jusqu'à 89 ans		□ INITIAL 1	□ INITIAL 2		INITIAL :	3		INITIAL 4
Bénéficiaires	N° de Sécu	ırité Sociale	Organisme d'affiliation		Rég Principal (1)	ime (Ayant- Conjoint (2)	droit) Affilié (3)	Cotisation
☐ Adhérent principal								
☐ Conjoint								
☐ Enfant 1								
☐ Enfant 2								
☐ Enfant 3								Gratuit
☐ Enfant 4								Gratuit
☐ Enfant 5								Gratuit
(1) Adhérent principal (2) Conjoint (3) Affilié en son nom						Sous-total		
Réduction (cocher la case correspondante) : ☐ Couple 7% ☐ Famille* 10%								
*Si au moins 1 enfant, y compris famille monopa	arentale			F	Réduction :	☐ TNS ou	EA 10%	
			Fra	is d'associ	ation et d'a	ssistance (p	oar mois)	2,50€
						Cotisation	mensuelle	

JJH (Indemnités journalières en cas d'hospitalisation par accident) Souscription possible jusqu'à 75 ans inclus à l'adhésion	Indemnisation 20€ /jour	Indemnisation 40€ /jour	Indemnisation 60€ /jour	Indemnisation 80€ /jour	Indemnisation 100€ /jour	Indemnisation 150€ /jour
☐ Adhérent principal	2,35 € /mois	☐ 4,21 € /mois	☐ 6,06€ /mois	☐ 7,91 € /mois	☐ 9,77€ /mois	☐ 14,40 € /mois
☐ Conjoint	☐ 2,35 € /mois	☐ 4,21 € /mois	☐ 6,06€ /mois	☐ 7,91 € /mois	☐ 9,77€ /mois	☐ 14,40 € /mois
					Cotisation mensuelle	

CAPITAL DÉCÈS / PTIA* (par accident) Souscription possible de 18 à 75 ans inclus à l'adhésion	Capital 20 000€	Capital 40 000€	Capital 60 000€	Capital 80 000 €	Capital 100 000€	Capital 150 000€
☐ Adhérent principal	☐ 3,78€ /mois	☐ 7,14€ /mois	□ 10,50 € /mois	☐ 13,86€ /mois	☐ 17,22€ /mois	☐ 25,62 € /mois
☐ Conjoint	☐ 3,78€ /mois	☐ 7,14 € /mois	☐ 10,50 € /mois	☐ 13,86€ /mois	☐ 17,22€ /mois	☐ 25,62 € /mois
					Cotisation mensuelle	

^{*}Perte Totale et Irréversible d'Autonomie couverture jusqu'à 65 ans Les bénéficiaires du capital sont : mon conjoint, à défaut mes ayants droit.



DEMANDE D'ADHÉSION Exemplaire à conserver par le conseiller 2/2

■ NÉOLIANE AVENIR

Souscription possible **uniquement pour l'adhérent principal** de 40 à 85 ans pour les cotisations viagères, de 20 à 75 ans pour les cotisations temporaires 15 ans et de 20 à 70 ans pour les cotisations temporaires 20 ans

de 20 à 75 ans pour les cotisations temporaires	3 15 ans et de 20 à 7	70 ans pour les d	cotisations tempo	raires 20 ans			
Capital dé	cès toutes ca	uses (adhérent p	rincipal)		Pièce d'id	lentité (adhérent prind	cipal)
Capital	□2000€	□3000€	□4000€	□5000€	☐ Carte d'identité ☐ Passeport	☐ Carte de séjo	ur ☐ Carte de résident
Durée de paiement	□ Viagère □	Temporaire 1	5 ans ☐ Tem	poraire 20 ans	Permis de conduire Numéro :		
Cotisation de base					Date d'expiration :		
Frais d'association et d'assistance (par mois)		1	€		Date et lieu de délivrance :		
Cotisation mensuelle					Lieu de naissance :		
Bénéficiaire(s) du capital : En cas de décès de l'assuré, le capital sera versé	commo quit : lo coni	ioint curvivant do	l'accurá non cána	rá do corpe par un i	urrament définitif passé en farce de chose i	ugáo, ni divorcá : à d	ófaut la partopaira avoc loquel
l'assuré est lié par un pacte civil de solidarité ; à dé à défaut, les ascendants de l'assuré par parts éga pouvez à tout moment désigner un autre bénéficia	éfaut, les descendants des entre eux, ou le s ire en complétant le d	s de l'assuré, par survivant d'entre e document "désign	parts égales entre eux ; à défaut, les f ation des bénéficia	eux : enfants nés ou rères et sœurs de l'a ires" prévu à cet effe	à naître (légitimes ou légitimés, naturels, red assuré par parts égales entre eux ; à défaut, et. date d'effet de l'adhésion au contrat Néol.	connus, adoptifs, recu , les héritiers, selon la	eillis) présents ou représentés ; dévolution successorale. Vous
Date d'effet souhaitée Néoliane A	Avenir L			Z!\ choi	isi par l'adhérent excepté le mois en cours.		
TOTAL DES COTISATIONS MENSUE	ELLES						
☐ Néoliane INITIAL (complémentaire s	anté)						
☐ Indemnités Journalières en cas d'H	ospitalisation (uni	iquement en c	as d'accident)				
☐ Capital Décès/PTIA (uniquement en	cas d'accident)						
☐ Néoliane Avenir (capital décès toute	es causes)						
					Cotisation totale	mensuelle	
				Frais	s d'administration (offert si une prévoya	ance cochée)	20€
Périodicité de pa	iement par prél	èvement			Date de prélè	vement	
☐ Mensuelle ☐ Trimestrielle		☐ Semestrie	elle		□5	С	□ 10
☐ Je certifie sur l'honneur que les sommes vers du terrorisme et déclare être pleinement infor							
Pour chacune de mes adhésions spécifiées sur la prése la Santé pour Tous) à laquelle j'adhère, pour moi-même et en accepter les dispositions des notices et des statu garanties du contrat Prévoyance nommé Néoliane Pré générales référencée CD8863. Pour les garanties du caranties souscrites. J'atteste être informé(e) de mon les Notices valant conditions générales référencés ci-d cotisations sont annuelles et versées au gestionnaire di Néoliane Prévoyance IJH/Capital décès sont versées à l'imestriel, semestriel, annuel). J'atteste être à jour de m'droit aux avantages fiscaux accordés en vertu de la Loi d'adhésion vaut validation des déclarations et mentions dispositions des articles L113-8 et L113-9 du Code de données recueillies font l'objet d'un traitement informa d'accès, de rectification et d'opposition noté que les relevau capital de 22 469 320 € − R.C.S. Paris B 572 084 6 la Mutuelle UMC, Mutuelle soumise aux dispositions du Avenir est MUTUELLE BLEUE régie par le livre II du Co Assistance pour les garanties Santé est FILASSISTANCE 108, Bureaux de la Colline − 92213 Saint-Cloud Cedev de 7 000 000 euros − R.C.S. Niort B 481 511 632.	et mes ayants-droit prets de l'association GPS voyance IJH, la notice voyanne IJH, la notice votontrat Prévoyance nom droit mentionné à l'artitessus. Mes contrats co e mon contrat. Un prélè Mutua Gestion. Les cotines cotisations auprès d Madelin (Loi n° 94-12t s que j'y ai faites. Je dés assurances et de l'artitique par Néoliane Sant le concernant, que je peyés de mes remboursen 197 – Société appartena Livre II du Code de la Nde de la Mutualité, don INTERNATIONAL, Sociét	ésents sur la deman IT mentionnés ci-ar palant conditions gé nmé Néoliane Aveni cle L221-18 du Complémentaire sant pouvement global pour isations de mon coi le mon Assurance N 6 du 11/02/1994). sclare être informé(icle L221-14 du Cc cié & Prévoyance po eux exercer à l'adre ments me seront ad ant au Groupe Gene futualité, inscrite au tle siège social es été Anonyme au caç été Anonyme au caç	nde d'adhésion au cc rès : pour les garant nérales référencée l. ir valant conditions g de de la Mutualité e é, iJH, capital Décès ra être effectué mên trat Néoliane Avenir iladie Obligatoire. S Je déclare exactes e e) que toute réticenc de la Mutualité. C ur la gestion et l'exét sse suivante : Néoliai erssés par courrier é rali immatriculé sur la répertoire Sirène sc stuté au 68 rue du vital de 3 500 000 eu vital de 3 500 000 eu vital en sacratical de 3 500 000 eu et en répertoire Sirène sc	untrat Santé et éventue du contrat Santé r 1 8862. Pour les garai énérales référencée C et de l'article L112-2-1 et de l'article L112-2-1 voir es contrenouve es i chaque produit bi sont versées à Mutue votre Assurance Mala et sincères toutes les ii e ou fausse déclaratio onformément à la loi i outlon de mon adhésic ne Santé & Prévoyanc lectronique. L'assureu er registre italien des grus le n° SIREN 529 1 fl Rocher – CS 60075 ros entièrement libéré	ellement aux contrats Prévoyance. Je déclare avc lommé Néoliane INITIAL, la Notice valant conditi- nites du contrat Prévoyance nommé Néoliane ProbS1989. Je certifie conserver un exemplaire de li II du Code des assurances, de renonciation à elables par tactie reconduction à chaque échéa énéficiera de son propre numéro et certificat d'a lle Bleue. Le fractionnement des prélèvements e die Obligatiore est celle des Travailleurs Non Sala Informations fournies dans le présent document. In pourra entraîner, suivant le cas, la nullité du cu normatique et libertés, je suis informé(e) du carr un, et peuvent être transmises à cette fin au délé le — 455 Promenade des Anglais — Nice Plaza — re des garanties Santé est L'ÉQUITÉ: 7 boulevard voupes d'assurances sous le numéro 026. L'Ass. 38 007, dont le siège social est situé 35 rue Sair -75396 Paris Cedex 08, immatriculée au Sirèr , Entreprise régie par le Code des assurances, im	pir regu sur un support di onsigni este s'eférencé révoyance Capital Décèses Notices valant condit mes contrats par demai nice annuelle ou au 31 didhésion. Les cotisations st défini dans la présentariés non agricoles, l'adh J'ai conscience que la sontrat ou la majoration cactère obligatoire des réjagataire de gestion et au 06200 Nice ou adherer I Haussmann – 75412 Pureur des garanties de prit Sabin – 75011 Paris. ne sous le numéro 7756 matriroulée au R.C.S. Na ne sous le numéro 7756 matriroulée au R.C.S. Na	urable, en avoir pris connaissance ee E02000BNI_04/2015. Pour les s/FTIA, la Notice valant conditions ions générales pour chacune des ndécembre de chaque année. Mes de mon contrat Néoliane Initial et te demande d'adhésion (mensuel, ésion au contrat santé vous donne signature de la présente demande des cotisations conformément aux ponses aux questions posées. Les i réassureur. Je dispose d'un droit its@neoliane.fr qui se chargera le l'aris cedex 09 – Société Anonyme révoyance UH et Capital Décès est L'Assureur des garanties Néoliane 571993. L'Assureur des garanties nterre 433 012 689, siège social :
Fait à (Préciser l'adresse du lieu de conclusion						le	
(Freciser Lauresse du lieu de conclusion	ue i aunesioni						
Cachet et visa du courtier conseil	S	Signature de l'adhérent	principal		Signature de l'adhérent principal as d'adhésion à l'offre Néoliane Avenir		ature du conjoint e ou plusieurs offres de prévoyance

Néol	liane
SANTÉ & PI	RÉVOYANCE

Néoliane	Santé	&	Prévoy	/ance
----------	-------	---	--------	-------

455 Promenade des Anglais - Nice Plaza 06200 Nice - Tél.: 04 92 17 53 58

Code	courtier	conseil	
0000	O G GI LI GI	00110011	

ESPACE RÉSERV	É À NÉOLIANE
LIN	
☐ PC	
Avenir : C00047	CRS_04/2015

Nom du conseiller :

		/
DEM	ANIDE	
1 I I I I I\/I	Λ	TI VIIHE ZIIII
	ANUL	D'ADHÉSION

Exemplaire à retourner à Néoliane Santé & Prévoyance 1/2

Salarié – Régime Général	Avenant
Fonctionnaire – Régime Général	
Régime Indépendant (TNS)	
SA (Salarié Agricole)	
☐ EA (Exploitant Agricole)	
☐ Alsace-Moselle	

ADHÉRENTS (si plus de 5 enfants à assurer, remplir un second formulaire d'adhésion)

Nom	Prénom	Né(e) le	Sexe	Coordonnées
Adhérent principal		/ /	□м□ғ	
Conjoint		/ /	□м □ғ	N° de téléphone : L L L L L L L L L L L L L L L L L L
Enfant 1		/ /	□м □ғ	E-mail:
Enfant 2		/ /	□м □ғ	Adresse:
Enfant 3		/ /	□M □F	
Enfant 4		/ /	□м □ғ	Code Postal : Ville :
Enfant 5		/ /	□м □ғ	

Date d'effet santé et prévoyance			
IJH et/ou Capital décès souhaitée			

	Δ	
Z	<u>!\</u>	

La date d'effet de l'adhésion est celle figurant sur le certificat d'adhésion. Elle est fixée au plus tôt au troisième jour suivant la date de réception de la présente demande d'adhésion signée par Néoliane Santé et Prévoyance. Sous réserve d'acceptation du dossier et du paiement de votre cotisation. Aucun effet antérieur à la date de réception de la demande d'adhésion par Néoliane ne sera acceptée.

NÉOLIANE INITIAL (Complémel Souscription possible jusqu'à 89 ans		□ INITIAL 1	□ INITIAL 2		INITIAL	3		INITIAL 4
Bénéficiaires	N° de Sécu	ırité Sociale	Organisme d'affiliati	on	Rég Principal (1)	ime (Ayant Conjoint (2)	-droit) Affilié (3)	Cotisation
☐ Adhérent principal								
☐ Conjoint								
☐ Enfant 1								
☐ Enfant 2								
☐ Enfant 3								Gratuit
☐ Enfant 4								Gratuit
☐ Enfant 5								Gratuit
(1) Adhérent principal (2) Conjoint (3) Affilié	en son nom						Sous-total	
Réduction (cocher la case correspondante) : ☐ Couple 7 % ☐ Famille* 10 %								
*Si au moins 1 enfant, y compris famille monoparentale								
Frais d'association et d'assistance (par mois)				2,50€				
						Cotisation	mensuelle	

UH (Indemnités journalières en cas d'hospitalisation par accident) Souscription possible jusqu'à 75 ans inclus à l'adhésion	Indemnisation 20€/jour	Indemnisation 40€/jour	Indemnisation 60€ /jour	Indemnisation 80€ /jour	Indemnisation 100€ /jour	Indemnisation 150€ /jour
☐ Adhérent principal	☐ 2,35 € /mois	☐ 4,21 € /mois	☐ 6,06€ /mois	☐ 7,91 € /mois	☐ 9,77 € /mois	☐ 14,40€ /mois
☐ Conjoint	☐ 2,35 € /mois	☐ 4,21 € /mois	☐ 6,06€ /mois	☐ 7,91 € /mois	☐ 9,77 € /mois	☐ 14,40 € /mois
					Cotisation mensuelle	

CAPITAL DÉCÈS / PTIA* (par accident) Souscription possible de 18 à 75 ans inclus à l'adhésion	Capital 20 000€	Capital 40 000€	Capital 60 000€	Capital 80 000€	Capital 100 000€	Capital 150 000 €
☐ Adhérent principal	☐ 3,78€ /mois	☐ 7,14€ /mois	□ 10,50 € /mois	☐ 13,86€ /mois	☐ 17,22€ /mois	☐ 25,62 € /mois
☐ Conjoint	☐ 3,78€ /mois	☐ 7,14€ /mois	☐ 10,50 € /mois	☐ 13,86€ /mois	☐ 17,22€ /mois	☐ 25,62 € /mois
					Cotisation mensuelle	

3

^{*}Perte Totale et Irréversible d'Autonomie couverture jusqu'à 65 ans Les bénéficiaires du capital sont : mon conjoint, à défaut mes ayants droit.



DEMANDE D'ADHÉSION

Exemplaire à retourner à Néoliane Santé & Prévoyance 2/2

■ NÉOLIANE AVENIR

20 à 75 ans pour les cotisations temporaires 15 ans et de 20 à 70 ans pour les cotisations temporaires 20 ans Capital décès toutes causes (adhérent principal)					PD - Williams			
Capital de	ces toutes c	auses (adhérent pr	incipal)		Piece d'id	dentité (adhérent pr	incipal)	
Capital	□2000€	□3000€	□4000€	□5000€	Permis de conduire		our Carte de résident	
Durée de paiement	☐ Viagère □	☐ Temporaire 1	5 ans Tem	poraire 20 ans				
Cotisation de base				Date d'expiration :				
Frais d'association et d'assistance (par mois)		1€			Date et lieu de délivrance :			
Cotisation mensuelle					Lieu de naissance :			
Bénéficiaire(s) du capital :								
En cas de décès de l'assuré, le capital sera versé 'assuré est lié par un pacte civil de solidarité ; à di à défaut, les ascendants de l'assuré par parts éga pouvez à tout moment désigner un autre bénéficia Date d'effet souhaitée Néoliane A	éfaut, les descenda lles entre eux, ou le ire en complétant le Avenir	nts de l'assuré, par p e survivant d'entre e e document "désign	parts égales entre e ux ; à défaut, les fr ation des bénéficial	eux : enfants nés ou ères et sœurs de l'a res" prévu à cet effe	à naître (légitimes ou légitimés, naturels, re Issuré par parts égales entre eux ; à défaut	connus, adoptifs, red t, les héritiers, selon	cueillis) présents ou représentés la dévolution successorale. Vou	
TOTAL DES COTISATIONS MENSUI	LLES							
☐ Néoliane INITIAL (complémentaire s	santé)							
☐ Indemnités Journalières en cas d'H	ospitalisation (u	niquement en c	as d'accident)					
☐ Capital Décès/PTIA (uniquement en cas d'accident)								
☐ Néoliane Avenir (capital décès toute	es causes)							
					Cotisation totale			
				Frais	d'administration (offert si une prévoy	ance cochée)	20€	
Périodicité de pa	iement par pro	élèvement			Date de prélè	vement		
☐ Mensuelle ☐ Trimestrielle		☐ Semestrie ☐ Annuelle	elle		□ 5		□ 10	
☐ Je certifie sur l'honneur que les sommes vers du terrorisme et déclare être pleinement info								
Pour chacune de mes adhésions spécifiées sur la présa a Santé pour Tous) à laquelle j'adhère, pour moi-même et en accepter les dispositions des notices et des statu paranties du contrat Prévoyance nommé Néoliane Prégénérales référencée CD8863. Pour les garanties du garanties souscrites. J'atteste être informé(e) de mon es Notices valant conditions générales référencés ci-cotisations sont annuelles et versées au gestionnaire d'véoliane Prévoyance IJH/Capital décès sont versées à rimestriel, semestriel, annuel). J'atteste être à jour de ré droit aux avantages fiscaux accordés en vertu de la Lo l'adhésion vaut validation des déclarations et mention dispositions des articles L113-8 et L113-9 du Code de données recueillies font l'objet d'un traitement informa l'accès, de rectification et d'opposition des données nas échéant de transmettre. J'ai bien noté que les rele au capital de 22 469 320 € − R.C.S. Paris B 572 084 € a Mutuelle UMC, Mutuelle soumise aux dispositions du venir est MUTUELLE BLEUE régie par le livre il du Cc Assistance pour les garanties Santé est FILASSISTANCE 108, Bureaux de la Colline → 92213 Saint-Cloud Cede de 7 000 000 euros − R.C.S. Niort B 481 511 632.	e et mes ayants-droit tat de l'association Gi oyoance IJH, la notice contrat Prévoyance n droit mentionné à l'aisesus. Mes contrats e mon contrat. Un pre Mutua Gestion. Les c ese cotisations auprès Madelin (Loi n° 94-s que j'y ai faites. Je s assurances et de l'itique par Néoliane Sc le concernant, que je sés de mes rembours 97 – Société apparte Livre II du Code de la de de la Mutualité, de de la Mutualité, de li NITERNATIONAL, So	présents sur la demar PST mentionnés ci-ap valant conditions gé pommé Néoliane Aveni riticle L221-18 du Co complémentaire sant bièvement global pour otisations de mon cor de de ma Assurance No 126 du 11/02/1994). déclare être informé(déclare être informé(article L221-14 du Co rounté & Prévoyance poi peux exercer à l'adre ements me seront ad nant au Groupe Gene la Mutualité, inscrite au ont le siège social es ciété Anonyme au cap	ide d'adhésion au co pour les garant rérales référencée L, r valant conditions g de de la Mutualité et f. J.H., capital Décès ra être effectué mêm trat Néoliane Avenir laddie Obligatoire. Si de déclare exactes e e) que toute réticence de de la Mutualité. C ur la gestion et l'exéc sse suivante : Néoliai ressés par courrier él all immatriculé sur le répertoire Sirène so c. situé au 68 rue du ital de 3 500 000 eu	ntrat Santé et éventue les du contrat Santé r 18862. Pour les garai énérales référencée C de l'article L112-2-1 et Avenir sont renouve es i chaque produit bi sont versées à Mutue votre Assurance Mala t sincères toutes les is e ou fausse déclaratio onformément à la loi i tution de mon adhésic ne Santé & Prévoyanc lectronique. L'assureu e registre italien des grus le n° SIREN 529 11 Rocher – CS 60075-ros entièrement libéré	llement aux contrats Prévoyance. Je déclare av ommé Néoliane INITIAL, la Notice valant condit tities du contrat Prévoyance nommé Néoliane F IBS1989. Je certifie conserver un exemplaire (Il du Code des assurances, de renonciation à elables par tacite reconduction à chaque échés enéficiera de son propre numéro et certificat d'a le Bleue. Le fractionnement des prélèvements die Obligatoire est celle des Travailleurs Non Sal informations fournies dans le présent document n pourra entraîner, suivant le cas, la nullité du roformatique et libertés, je suis informé(e) du car n, et peuvent être transmises à cette fin au dél e – 455 Promenade des Anglais – Nice Plaza – des garanties Santé est L'ÉQUITÉ : 7 boulevar oupes d'assurances sous le numéro 026. L'Ass 88 007, dont le siège social est situé 35 rue Sai 75396 Paris Cedex 08, immatriculée au Sirè Entreprise régie par le Code des assurances, in	oir regu sur un suppor lons générales référen révoyance Capital Déc des Notices valant con mes contrats par den nance annuelle ou au 3 adhésion. Les cotisatio est défini dans la prés arriés non agricoles, l'a J'ai conscience que l contrat ou la majoratio arcère obligatoire des égataire de gestion et 06200 Nice ou adher d' Haussmann – 75442 ureur des garanties de nt Sabin – 75011 Pari ne sous le numéro 77 nmatriculée au R.C.S. I	durable, en avoir pris connaissam cóe E02000BN_04/2015. Pour le cès/PTIA, la Notice valant conditior ditions générales pour chacune de lande écrite dans le délai prévu per de chaque année. Mens de mon contrat Néoliane Initial ente demande d'adhésion (mensue hifesion au contrat santé vous donr a signature de la présente demand des cotisations conformément au réponses aux questions posées. Le au réassureur. Je dispose d'un dre ents@neoliane.fr qui se chargera Paris cedex 09 – Société Anonym prévoyance UH et Capital Décès e s. L'Assureur des garanties Néoliar 6671993. L'Assureur des garanties Néoliar la lanterre 433 012 689, siège social lanterre 433 012 689, siège social	
Fait à						le		
(Préciser l'adresse du lieu de conclusion de l'adhésion)								
Cachet et visa du courtier conseil		Signature de l'adhérent	principal		Signature de l'adhérent principal is d'adhésion à l'offre Néoliane Avenir		gnature du conjoint une ou plusieurs offres de prévoyance	

IJH: Indemnités Journalières en cas d'Hospitalisation

L'assureur des garanties est la Mutuelle UMC

Il est important de pouvoir se consacrer sereinement à sa convalescence. Pour faire face au quotidien, bénéficiez du versement d'une allocation journalière en cas d'hospitalisation suite à un accident.

	COTISATION MENSUELLE Par Bénéficiaire (1)	ALLOCATION
IJH 20	2,35€	20 € /jour
IJH 40	4,21 €	40 € /jour
IJH 60	6,06€	60 € /jour
IJH 80	7,91€	80 € /jour
IJH 100	9,77€	100 € /jour
IJH 150	14,40 €	150 € /jour

(1) Tarifs en vigueur au 01/01/2015

À partir de 2,35 € par mois, vous bénéficiez des avantages suivants :

- versement d'une allocation allant jusqu'à 150 €/jour,
- durée maximum d'indemnisation : 1 an,
- couverture jusqu'à l'âge de 80 ans,
- possibilité d'assurer ses enfants.

Caractéristiques de l'offre IJH:



AUCUNE FORMALITÉ MÉDICALE FRANCHISE DE 24 HEURES

ALLOCATION TOTALEMENT EXONÉRÉE D'IMPÔTS FORMULE CUMULABLE À TOUT TYPE DE GARANTIE OFFRE ACCESSIBLE IUSQU'À 75 ANS À L'ADHÉSION

Capital Décès et PTIA* par accident

L'assureur des garanties est la Mutuelle UMC



Cette formule couvre les risques de décès et de perte totale et irréversible d'autonomie suite à un accident. La garantie Capital Décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) par accident est la solution pour mettre vos proches à l'abri des difficultés financières.

*Perte Totale et Irréversible d'Autonomie

	COTISATION MENSUELLE DE 18 À 75 ANS (1)	CAPITAL Versé
CAP 20	3,78 €	20 000 €
CAP 40	7,14€	40 000 €
CAP 60	10,50€	60 000 €
CAP 80	13,86€	80 000 €
CAP 100	17,22€	100 000€
CAP 150	25,62€	150 000€

(1) Tarifs en vigueur au 01/01/2015 – (2) dans les limites fiscales en vigueur

À partir de 3,78 € par mois,

protégez votre famille grâce au versement d'un capital décès :

- versement d'un capital décès allant jusqu'à 150 000 €,
- formule accessible jusqu'à 75 ans à l'adhésion,
- couverture jusqu'à l'âge de 80 ans pour le capital décès et 65 ans pour la PTIA,
- assistance complète et rapatriement de corps en France métropolitaine en cas de décès à l'étranger.

Caractéristiques de l'offre Capital Décès / PTIA :

AUCUNE FORMALITÉ MÉDICALE

AUCUN DÉLAL DE CARENCE

CAPITAL EXONÉRÉ DE DROITS DE SUCCESSION(2)

CAPITAL VERSE AUX BENEFICIAIRES DESIGNES PAR VOS SOINS

VERSEMENT PAR ANTICIPATION EN CAS DE PTIA



avantages pour vous

BÉNÉFICIER DE LA GARANTIE PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE

TRANQUILLISER VOTRE **ESPRIT** D'UN POINT DE VUE FINANCIER ET **ORGANISATIONNEL**

PROFITER D'UNE **ASSISTANCE** POUR TOUTES VOS QUESTIONS





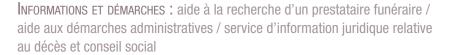
Les avantages pour vos proches

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DE VOTRE **ENTOURAGE** AU MOMENT DE VOTRE DÉCÈS GRÂCE AUX SERVICES D'ASSISTANCE

PROTÉGER VOS PROCHES EN CAS DE BESOIN

ANTICIPER EN TOUTE TRANQUILLITÉ DES CHOIX DIFFICILES POUR VOS PROCHES

... Et profitez également des prestations d'assistance*



Soutien aux proches : aide ménagère / prise en charge de vos enfants ou ascendants / transfert & garde d'animaux domestiques / assistance psychologique

Accompagnement du conjoint survivant dépendant : aide en cas de décès de l'adhérent aidant / services de proximité (livraison de médicaments, de repas, des courses, coiffeur à domicile...)

Transports: rapatriement du corps en France métropolitaine / déplacement d'un proche



* Se référer aux conditions générales d'Assistance

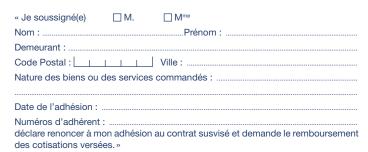
Annulation de votre adhésion en cas de démarchage à domicile

En application du Code de la consommation, articles L121-23 à L121-26 Si vous annulez votre adhésion, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-contre. Conditions: Compléter et signer ce formulaire

L'envoyer par courrier

Utiliser l'adresse figurant au dos et l'expédier au plus tard le quatorzième jour à partir du jour de la commande ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.

Date et signature le:





455 Promenade des Anglais – Nice Plaza – 06200 Nice www.neoliane.fr

L'Équité - 7 boulevard Haussmann - 75442 Paris cedex 09 - SA au capital de 22 469 320 € - RCS Paris B 572 084 697 - Entreprise régie par le Code des assurances Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Mutuelle UMC - 35 Rue Saint Sabin - 75011 Paris - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité.

Mutuelle Bleue - Siège Social - 68 rue du Rocher - CS 60075 - 75396 Paris Cedex 08 - Mutuelle régie par le livre II du Code de la Mutualité

Néoliane Santé & Prévoyance

455 Promenade des Anglais Immeuble Nice Plaza – 06200 Nice www.neoliane.fr